



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la ville

Question au Gouvernement n° 89

Texte de la question

POLITIQUE DE LA VILLE À AMIENS

M. le président. La parole est à Mme Pascale Boistard, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

Mme Pascale Boistard. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué chargé de la ville.

Dans la nuit du 13 août dernier, les quartiers nord d'Amiens ont subi des violences inadmissibles qui ont profondément marqué tous les habitants et la vie du quartier. Les dégâts pour la collectivité, c'est-à-dire pour les Amiénois, se chiffrent en millions d'euros.

Je me félicite que le Gouvernement ait immédiatement et fermement condamné ces actes en rétablissant l'ordre républicain.

M. Christian Jacob. Encore heureux !

Mme Pascale Boistard. Je veux rendre hommage au sang-froid et au professionnalisme des forces de police et de gendarmerie, qui oeuvrent quotidiennement dans des conditions difficiles, lesquelles seront, j'en suis sûre, améliorées par la création de la zone de sécurité prioritaire.

Monsieur le ministre, je vous remercie d'être venu à la rencontre des habitants, des commerçants, des acteurs associatifs et des fonctionnaires pour témoigner de la présence et du soutien de l'État.

Vous avez pu constater que les Amiénois condamnent sans réserve ces actes de violence. Pour nos quartiers populaires, l'insécurité résultant des atteintes aux biens et aux personnes vient s'ajouter à l'insécurité sociale et économique. Le mal-vivre ensemble ne doit pas être une fatalité pour leurs habitants ! Dans les quartiers nord d'Amiens, 57 % des jeunes sont au chômage, 31 % des habitants sont bénéficiaires du RSA, 33 % des plus de quinze ans sont non scolarisés et non diplômés.

Lors de son intervention télévisée, le chef de l'État a insisté sur le triptyque éducation-police-justice qui doit garantir la cohésion des valeurs républicaines, c'est-à-dire la liberté, l'égalité et la fraternité. La République peut donc offrir un autre avenir à tous les habitants de ces quartiers trop longtemps relégués.

M. Christian Jacob. La question !

Mme Pascale Boistard. Monsieur le ministre, quelles sont vos propositions pour y parvenir ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé de la ville.

M. François Lamy, *ministre délégué chargé de la ville*. Madame la députée, je vous remercie d'avoir de nouveau parlé d'Amiens et de sa situation sociale difficile, tout particulièrement dans les quartiers nord. Je connais bien la situation : je me suis rendu à Amiens dès mon entrée en fonction au mois de mai, j'y suis retourné juste après les événements et j'y reviendrai à la fin du mois de novembre pour finaliser avec vous et avec les élus le travail que nous avons engagé, afin d'apporter des réponses aux questions d'emploi, de formation professionnelle et d'éducation qui sont les problèmes majeurs des quartiers nord.

Plus généralement, vous avez rappelé que le taux de chômage dans ces quartiers d'Amiens s'élève à 57 %. On retrouve en général ce taux de chômage dans les quartiers issus de la politique de la ville. C'est pourquoi le Gouvernement a engagé les premières mesures d'urgence. Michel Sapin l'a rappelé tout à l'heure : vous débattrez dans les prochaines heures du projet de loi sur les emplois d'avenir, qui seront réservés en priorité aux jeunes peu ou pas qualifiés issus des quartiers de la politique de la ville.

Cependant, il faut aller plus loin. Depuis quelques années s'est installée une logique qui rend la politique de la

ville totalement illisible, par un saupoudrage des moyens qui n'est plus acceptable. C'est pourquoi j'ai proposé au Gouvernement de travailler dans trois orientations. D'une part, pour mobiliser l'ensemble des politiques de droit commun des ministères, je signerai des conventions avec l'ensemble des ministères concernés d'ici à la fin de cette année. D'autre part, il convient de réformer la géographie de la carte prioritaire puisque les zonages sont devenus illisibles ; cette réforme avait été abandonnée par le précédent Gouvernement dès 2009. Enfin, il faut proposer un contrat global unique mobilisant les crédits de droit commun des ministères, des collectivités territoriales, et les crédits spécifiques de la politique de la ville. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Boistard](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 89

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Ville

Ministère attributaire : Ville

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 septembre 2012](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [12 septembre 2012](#)